



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27 octobre 2023

24 nouveaux quartiers retenus dans le programme « Quartiers résilients » : une mesure phare du CIV pour la transition écologique

L'ANRU et ses partenaires, Action Logement, L'Union sociale pour l'habitat, la Banque des Territoires, l'ADEME et le Secrétariat général pour l'investissement se félicitent de l'annonce par le Gouvernement, à l'occasion du Comité interministériel des villes (CIV) à Chanteloup-les-Vignes, de l'ajout de 24 nouveaux quartiers retenus dans le programme « Quartiers résilients » d'accompagnement à la transition écologique des quartiers. Cette annonce s'inscrit comme une mesure phare du CIV pour la transition écologique.

Lancée le 12 septembre 2022, la démarche Quartiers Résilients a été conçue pour garantir que les 12 milliards d'euros du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) contribuent à accroître la résilience des quartiers. Un accompagnement est apporté à l'ensemble des quartiers en renouvellement urbain, et à cela s'ajoute un soutien à une cinquantaine de quartiers, avec des financements dédiés et un accompagnement en ingénierie.

Parce que la transition écologique et l'amélioration du cadre de vie des habitants sont nos priorités, nous nous réjouissons du déploiement déjà en cours dans les 25 premiers quartiers bénéficiaires, annoncés le 27 avril dernier. Traiter les îlots de chaleur urbaine, gérer le cycle de l'eau, améliorer la performance énergétique des logements, réduire la dépendance aux énergies fossiles des immeubles de logement social, et encourager l'économie circulaire, tant de projets qui seront accompagnés de manière renforcée par ce dispositif « Quartiers résilients ».

Cette démarche partenariale est également engagée avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires via la DGALN, les six agences de l'eau, France Ville Durable, l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat et le Cerema.

Pour en savoir plus : www.anru.fr















CONTACT PRESSE ANRU

Direction des Relations publiques et de la Communication
Camille Maire
cmaire@anru.fr
01.53.63.56.89